



Cif et école qui a baissé le nombre d'heures de formation

Par **michelle07**, le **13/12/2011** à **19:23**

Bonjour,

Je souhaite vous exposer un problème:

Depuis le 19 septembre 2011, je suis en formation (CAP Esthétique 1 an) dans une école privée, dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation. Jusqu'à peu, j'effectuais une moyenne de 26 heures de cours par semaine.

Faute de moyens humains (et financiers, mais ça ce n'est pas officiel), notre emploi du temps vient d'être complètement chamboulé. Ainsi, je n'effectue maintenant que 22 heures de cours par semaine!!

Est-ce légal de nous baisser ainsi le nombre d'heures de formation?

Je suis doublement pénalisée: d'une part, ma rémunération déjà maigre s'en retrouve encore plus réduite, d'autre part, cela perturbe complètement mon emploi du temps personnel puisque jusqu'à présent j'étais libre les lundi matins et cela était convenu avec ma crèche que je garde ma fille les lundi matins. Dorénavant il y a des cours le lundi matin, mais la crèche n'ayant plus de place je ne peux pas être présente en cours puisque pas de moyen de garde! Inutile de vous dire qu'une assistante maternelle qui garderait mon enfant 3 heures par semaine est introuvable, qui plus est trop cher pour mon maigre salaire.

D'avance merci pour vos réponses rapides!

Par **pat76**, le **23/12/2011** à **18:53**

Bonjour

Vous avez informé l'organisme qui gère le CIF de la situation avec l'école privée?

Par **michelle07**, le **23/12/2011** à **19:54**

Oui, mais à ce jour je n'ai aucune réponse. J'attends que passent les fêtes de fin d'année pour les relancer...